



L'info

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
LIEGE X
BC 1704

ACTION DÉVELOPPEMENT - PARRAINAGES MONDIAUX

Association issue de l'asbl Aide aux Personnes Déplacées fondée par Dominique Pire, Prix Nobel de la Paix
Périodique trimestriel édité par A.D.P.M, rue du Marché 33, 4500 Huy - Bur. dépôt : Liège X - P202139

2^e TRIMESTRE 2007 - NUMERO 22

SPECIAL

PARRAINAGES

Sommaire

- Pourquoi un « spécial parrainages » ? P.1
- Parrainer : un engagement solidaire ! P.2
- Parrainer un projet avec ADPM P.3
- Nouvelles brèves..... P.4

EDITORIAL

POURQUOI

UN « SPÉCIAL PARRAINAGES » ?

ADPM est dans sa 5^e année d'existence ! Issue de l'Asbl Aide aux Personnes Déplacées, elle a hérité des « **Parrainages Mondiaux** », action initiée par le Père Dominique Pire dans les années 60. Dans l'après-guerre, des parrainages de correspondance ont déjà été établis pour des réfugiés des pays de l'Est et, dès 1960, ces parrainages sont adaptés aux réalités et aux besoins des populations africaines victimes des conflits. A cette époque, le **concept** même du parrainage scolaire était **novateur** et permettait d'apporter des solutions concrètes, directes et individuelles, pour la sauvegarde et l'éducation des enfants réfugiés, victimes des conflits.

APPEL URGENT A TOUS !

La raison de ce « Spécial Parrainages » est là :

- Pour ceux d'entre vous déjà engagés dans nos actions, ce journal a pour objectif de vous permettre de resituer votre geste solidaire dans l'ensemble des activités de notre association, puisqu'en quelques années, le programme des activités s'est transformé en profondeur.
- Pour tous ceux qui se posent encore des questions ou sont à la recherche d'un geste solidaire, ce numéro se veut aussi un document d'information, pour leur permettre de faire connaissance avec les « Parrainages Mondiaux » et pourquoi pas, les convaincre de rejoindre nos parrains et marraines !

Parallèlement, à cette même époque, les pays industrialisés entamaient de nouvelles pratiques sous le vocable de l'aide au développement. Les pays ciblés appartenaient au « Tiers Monde ». Ces pays étaient pour la plupart des anciennes colonies ayant déclaré leur indépendance. Ces nouvelles pratiques privilégiaient le collectif au détriment de l'individu, contrairement à la philosophie des

Parrainages Mondiaux, qui dès le départ, ont valorisé la relation d'aide individuelle.

Dès les années 80, de nombreuses voix se sont élevées pour remettre en question les principes initiaux de cette aide au développement. Effectivement, les premiers résultats engrangés par la coopération internationale n'étaient pas à la hauteur des investissements, des espoirs des pays donateurs et des attentes des populations du Sud.

Depuis les années 90, suites aux évolutions politiques et à la « mondialisation », cette remise en question a conduit à une adaptation permanente de la coopération au développement. Progressivement, la stratégie des grands projets avec de lourds investissements (qualifiés « d'éléphants blancs ») est abandonnée au profit d'une coopération plus décentralisée et au service direct de la population. De nouvelles préoccupations voient le jour, telles que les droits humains, la bonne gouvernance, les partenariats responsables, le genre, le soutien à la société civile et le développement durable.

Suite de l'éditorial page 4

Parrainer : un engagement solidaire !

Parrainer

- C'est **s'engager personnellement** en faveur de l'éducation
- C'est **s'engager moralement**, pour une année au moins, vis-à-vis d'un enfant ou d'un projet
- C'est **contribuer à promouvoir les droits de l'enfant** et parmi ceux-ci le droit essentiel à une éducation de base, une éducation scolaire ou une formation professionnelle
- C'est aussi **contribuer** pour une somme modique (15 % du montant du parrainage) à tout ce qui est nécessaire pour **la réalisation, le suivi et le contrôle du parrainage.**



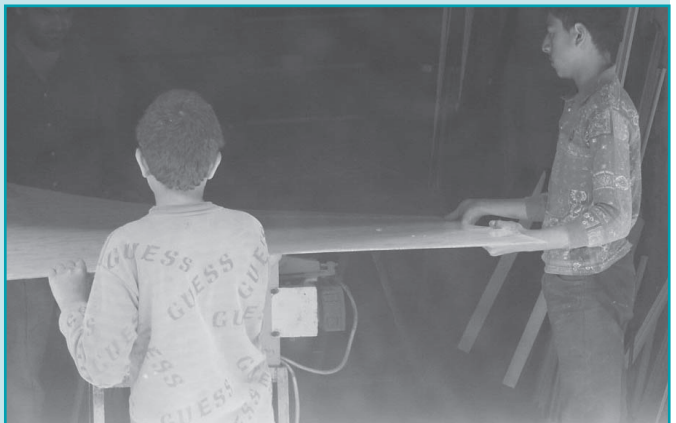
Deux jeunes enfants déplacés parrainés en éducation primaire
– Bosnie - Nov.2006

Parrainer un enfant avec ADPM

- C'est **s'orienter vers les enfants les plus vulnérables, réfugiés, déplacés ou victimes de conflits.**
- C'est **choisir** soit :
 - **de soutenir un enfant ou un jeune en éducation scolaire** de niveau primaire et secondaire (enseignement d'état, enseignement communautaire, école de parents d'élèves,...)
 - **de soutenir un jeune sans diplôme primaire dans une formation professionnelle qualifiante**
 - **de soutenir un processus d'intégration sociale réussie pour des jeunes qui ne peuvent accéder ni à une scolarisation normale ni à une formation professionnelle qualifiante** : enfants travailleurs, enfants domestiques... Dans ce cas le parrainage contribue à l'alphabétisation de base du jeune et à sa formation générale (liée à la santé, à la citoyenneté, les droits humains,...). L'expérience montre que cette formation permet une meilleure intégration sociale du jeune, améliore son estime de soi et l'estime que son employeur a vis-à-vis de lui. Mais surtout, suite à cette formation, une majorité des jeunes arrêtent de subir une existence imposée et entrent dans un processus de construction de vie, en se projetant dans l'avenir.
- C'est **nécessairement accepter que le parrainage soit temporaire**, car il n'est pas une adoption. Le parrainage est directement lié à la mise en scolarité ou à l'éducation du bénéficiaire et s'achève avec celle-ci. Un enfant pourra donc bénéficier au cours de son parcours scolaire d'un parrainage ou de plusieurs parrainages successifs.
- C'est accepter **de contribuer, en fonction de ses possibilités, à la scolarisation d'un enfant.** Concrètement, avec 5 € par mois, vous pouvez contribuer à parrainer un enfant tout en étant considéré comme parrain à part entière. ADPM attribuera alors à l'enfant le nombre de parrainages nécessaires pour assurer son éducation (le montant à rassembler par enfant étant de 25 € par mois). **L'engagement est d'une année scolaire au moins.** Il est renouvelé naturellement chaque année. **Le parrain garde toute liberté d'interrompre son parrainage quand il le souhaite.**

Nous vous communiquons le nom de l'enfant, sa photo, sa situation familiale et scolaire, des informations sur son lieu de vie. Nous vous informerons ensuite de son évolution sociale et scolaire.

Dans notre organisation, il faut savoir que les parrainages que nous gérons sont, dans chaque pays, tous rassemblés et accompagnés par des associations locales. Les enfants sont donc informés de l'existence de leur parrain et de la valeur de cet engagement. Pour les parrains qui souhaitent correspondre de façon régulière avec leur filleul, ADPM prendra les dispositions pour les mettre en relation, sans qu'il y ait une discrimination dans les groupes d'enfants entre ceux qui ont une relation plus personnelle avec leur parrain et ceux qui n'en ont pas.



Jeunes réfugiés palestiniens en formation professionnelle
« aluminium » à Tyr – Liban – 2006

Parrainer un projet avec ADPM

- C'est s'orienter vers les enfants les plus vulnérables, réfugiés, déplacés ou victimes de conflits.
- C'est choisir de soutenir non pas un enfant directement mais un projet éducatif qui bénéficie à un groupe d'enfants ou de jeunes
- C'est accepter de verser, en fonction de vos possibilités, une somme mensuelle en faveur de ce projet.

Nous vous informerons des avancées de l'action, de ses résultats, ... par la lettre aux parrains projets. Vous avez, bien entendu, la possibilité d'interrompre votre engagement à tout moment.

- C'est, pour ceux qui le souhaitent, soutenir en priorité la formation et l'intégration sociale de jeunes filles particulièrement vulnérables. ADPM a ainsi mis en place des projets plus spécifiques aux filles, en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Nos parrainages projets

- **Liban :**
 - **Projet des « Maisons familiales »** assurant dans les camps de réfugiés palestiniens les services de base au bénéfice des enfants (service social, médical, nutritionnel et scolarisation pré-primaire)
 - **Projet « Formations professionnelles »** pour les jeunes adolescents palestiniens.
- **Burundi :** atelier de formation en boulangerie pour jeunes déplacés sans scolarité de base.
- **Rwanda :**
 - **Formation en agriculture** pour jeunes ruraux exclus de toute scolarité
 - **Formation en couture** pour jeunes filles à Kigali
 - **Formation en tricot** pour jeunes filles en milieu rural
 - **Atelier d'alphabétisation** dans deux quartiers de Kigali pour jeunes travailleurs (enfants domestiques).
- **Bosnie et Kosovo :** Centre de suivi et d'accompagnement psychosocial des enfants aux besoins spécifiques (victimes de la guerre, subissant encore les séquelles de cette période ou ayant actuellement des besoins spécifiques sur les plans physique, mental ou de l'apprentissage scolaire)

Tous ces projets se réalisent en partenariat avec des associations locales (associations de défense des Droits de l'Homme, associations de femmes, ...).



Formation professionnelle en boulangerie pour jeunes déplacés des collines – Burundi – janvier 2007

Nos parrainages individuels

- **Liban :** parrainages d'enfants et jeunes palestiniens réfugiés, permettant à la fois de soutenir les frais scolaires et de soutenir les familles (frais médicaux, habillement, nourriture).
- **Burundi :** parrainages pour la scolarisation d'enfants déplacés vivant dans la banlieue de Bujumbura, dans des quartiers extrêmement pauvres et/ou « improvisés » et notamment dans le village de déplacés de Kiyange, dont sont issus les stagiaires du projet boulangerie (voir encadré suivant)
- **Rwanda :** parrainages scolaires de niveau primaire ou secondaire, de jeunes particulièrement vulnérables.
- **Bosnie :** parrainages d'enfants déplacés permettant une scolarisation de niveau primaire et secondaire.

Tous nos jeunes parrainés individuellement bénéficient d'un accompagnement par le partenaire local (associations de défense des Droits de l'Homme, associations de femmes, ...) tant du point de vue social que scolaire.



Ces jeunes domestiques suivent l'atelier d'alphabétisation fonctionnelle initié par ADPM à Kigali (Rwanda - mai 2005).

**Des enfants sont en attente d'un parrainage !
Nous cherchons toujours à compléter le financement de nos projets.
Engagez-vous en fonction de vos possibilités !**

Renvoyez-nous le bulletin ci-joint ! Pour tous les enfants soutenus et à soutenir, ADPM vous exprime déjà sa reconnaissance !

Vous pouvez aussi diffuser cet appel dans votre entourage. Des exemplaires supplémentaires de ce numéro sont disponibles gratuitement au secrétariat ADPM.

Rappelons que tout don de 30 € et plus (versé en une ou plusieurs fois) dans le courant d'une même année bénéficie d'une exonération fiscale.

Suite de l'éditorial

Au long de cette évolution de la coopération, la notion de « parrainage individuel » est revenue « à la mode », au point que de nombreuses organisations humanitaires et de coopération, nationales et internationales, proposent des listes d'enfants à parrainer.

Aujourd'hui, de nombreux experts internationaux s'accordent pour reconnaître à la fois la pertinence des projets collectifs de la coopération mais également l'utilité et l'efficacité des parrainages individuels.

Bien plus, on assiste depuis les années 2000 à une intégration, dans de nombreuses actions de développement, de ces deux pratiques (projet collectif et soutien individuel) en une seule démarche.

Depuis sa création, il y a 5 ans, ADPM a veillé à maintenir la philosophie des Parrainages Mondiaux tout en l'adaptant aux réalités de la coopération d'aujourd'hui. Plus que jamais, ADPM reste fidèle à sa vocation : soutenir l'éducation des enfants les plus démunis parmi les victimes des conflits, au sein des familles déplacées et réfugiées dans le monde.

L'équipe ADPM

Nouvelles brèves

Namur : Le centre de stockage des Amis Namurois ADPM (organiseurs du Bric à Brac annuel) devient un **local de dépôt et vente** appelé « **OPUS 7** ». Il est situé au 249, route de Gembloux à Saint Servais.

Le Comité est heureux de vous y accueillir **tous les mercredis, de 10 à 15h00 ou sur rendez-vous**. Contact : Jacques VAN LINTHOUT : 081/58 27 16

BELGIQUE :

ACTION DEVELOPPEMENT –
PARRAINAGES MONDIAUX
33, rue du marché – 4500 HUY
Tél : 085/61.35.20
Fax : 085/ 23.01.47
Email : asbl.adpm.huy@belgacom.net
CCP : 000-1819284-49

POUR L'ÉTRANGER :

Tous les dons doivent se faire sur les comptes étrangers de l'Aide aux Personnes Déplacées, l'association mère. Les dons sont reversés sur le compte belge d'Action Développement – Parrainages Mondiaux.

FRANCE :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq
CCP Paris : 17.563.64X
Crédit du Nord-Lille
2906-113342-2

SUISSE :

EUROPE DU CŒUR –APD
CCP Bulle 12-17322-1

GRAND DUCHÉ DU

LUXEMBOURG :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES
Compte CEE Luxembourg
1000/1457-2

GRANDE-BRETAGNE :

FATHER PIRE FUND
Camberwell Branch (206651)
P.O. Box 270
London SE 154RD – A/C 50361976

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 euros versés en une ou plusieurs fois sur notre compte en Belgique.

*Editeur responsable :
Pierre DANZAIN.*